



PRISME, l'annonce d'un report... indispensable !

APPI, l'appliquatif métier que les personnels des SPIP utilisent au quotidien depuis 2005, arrive en bout de course... Début 2023, les dysfonctionnements se succédaient, tant et si bien qu'il a fallu revenir à une version dégradée pour éviter un plantage total.

Depuis 2019, l'administration travaille sur l'appliquatif PRISME, qui serait le "APPI du futur"... Comprenez, une version améliorée d'APPI, reprenant ses fonctionnalités et apportant des améliorations (dossier dématérialisé, ajout des pièces justificatives, extraction des données, ...), tout en ouvrant la possibilité d'incrémenter des modules additionnels comme des outils d'évaluation par exemple. L'idée était belle, le projet louable et attendu.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le déploiement de PRISME devait débuter la semaine prochaine, lundi 11 décembre 2023, au sein de 6 SPIP de la DISP Grand-Est. La bascule nationale étant ensuite prévue en juin 2024.

Le problème ?

**La publicité semble aujourd'hui mensongère,
tant le nouveau logiciel tarde à correspondre à l'image qui en a été dépeinte.**

Pour l'administration, le caractère "Agile" de la démarche permettrait des modifications quotidiennes du logiciel, au fil des remontées de terrain, afin de le faire correspondre aux besoins des utilisateurs.

Permettez-nous d'en douter, d'autant plus quand les membres du club utilisateur constatent que leurs remontées ne sont pas toutes prises en compte... même pour des fonctionnalités qui existent pourtant dans APPI !

Les réunions auxquelles les organisations syndicales sont conviées ne sécurisent pas davantage, tant elles restent laborieuses. Pour exemple, la réunion prévue ce 4/12/2023 pour apporter des réponses à nos nombreuses questions, est annulée par l'administration, sans nouvelle date fixée.

Un des points saillants concerne l'accès des données enregistrées dans PRISME : Qui les verra ? Avec quels droits ?

Les informations transmises sur l'accès aux données restent bien trop parcellaires à notre goût, et inquiétantes. **La liste de personnes pouvant accéder à la consultation de tout ou partie du dossier connaît peu de limites... et quelle fut notre consternation d'y trouver les associations habilitées en charge d'une mesure !**

La consultation de PRISME, n'en déplaise à l'administration, est open bar. Servez-vous ! Tout est offert ! La magie de Noël peut-être ?

Alors que les informations notées dans le logiciel PRISME sont soumises aux droits de l'informatique et libertés, comment expliquer qu'un agent d'accueil du Tribunal Judiciaire possède les mêmes droits à consultation que certains magistrats...? Ah oui ! Parce que tous les personnels respecteront scrupuleusement le droit "du besoin d'en connaître". Quand nos interlocuteurs nous indiquent que les Parquetiers ont besoin de connaître les dates et heures de convocations au SPIP pour éviter de convoquer les usagers sur ces mêmes créneaux, nous ne pouvons que constater que l'écart est grand entre la théorie et la pratique! Comme si cette information ne risquait pas davantage d'être utilisée pour organiser l'interpellation de certains de nos usagers au SPIP!

La CNIL partagera-t-elle l'optimisme de l'administration ?

Alors que le déploiement de PRISME est imminent, le **SNEPAP-FSU** s'inquiète de l'inconsistance à l'œuvre et appelle les agents à la plus grande prudence.

Pour le **SNEPAP-FSU**, le droit d'en connaître appartient en premier lieu aux agents qui abondent l'applicatif de données confidentielles, sans quoi PRISME sera et restera une coquille vide tant il insécurisera les professionnels.

Le **SNEPAP-FSU** revendique que l'administration mette à disposition de ses personnels des outils fiables et efficaces, non communiqués à toute la planète justice et ses satellites.

**L'annonce d'un report du déploiement sur la DISP Grand Est se murmure ...
Pour le SNEPAP-FSU, c'est indispensable !**